

Concurrence—Bill

passer à la Chambre. Il y a deux mesures que le gouvernement canadien aurait pu prendre pour réglementer le prix du sucre. Il aurait pu aider au développement d'une industrie de la betterave à sucre chez nous et cesser d'être à la merci des raffineurs et des fournisseurs de sucre de l'étranger. Mais l'industrie sucrière de l'Ontario elle-même n'était pas protégée. Une société multinationale britannique, membre d'un important cartel du sucre, a pu étouffer l'industrie de la betterave à sucre en Ontario et le gouvernement conservateur de l'Ontario a subventionné les agriculteurs pour qu'ils abandonnent cette culture.

L'autre moyen aurait pu être de signer l'Accord international sur le sucre. Nous ne l'avons pas fait parce que cela ne faisait pas l'affaire des sociétés multinationales qui contrôlent présentement cette industrie. Sans cet accord, elles étaient libres d'escroquer et le consommateur et le producteur, et c'est ce que le *Journal* a dit qu'elles avaient réellement fait de 1960 à 1973. A ce sujet, j'ai posé il y a quelque temps une question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et il m'a répondu que nous n'avions pas signé l'accord sur le sucre mais que nous étions observateurs. Le gouvernement se pose en observateur tandis que la population du Canada se fait voler par les raffineurs de sucre. Le gouvernement est un observateur, non pas un acteur, et je crains fort qu'il ne sera pas plus acteur en égard à ce bill sur la concurrence.

J'ai reçu un appel téléphonique de Regina. Quelqu'un me disait qu'à Denver, au Colorado, on payait \$1.89 pour 10 livres de sucre tandis qu'à Regina, la même quantité d'une marque semblable de sucre en provenance des États-Unis coûtait \$2.69 et, que le sucre de l'Alberta raffiné au Canada coûtait \$3.29 pour 10 livres. Qu'est-il en train d'arriver au consommateur canadien? Cette situation est partiellement attribuable au gouvernement qui n'a pas su développer et maintenir au pays l'industrie de la betterave à sucre, non plus que signer l'accord international qui aurait stabilisé les prix mondiaux au producteur et au consommateur.

Dans un article du *Globe and Mail* en date du 14 mars 1974 on disait que le sucre coûtait un tiers de moins à Buffalo; on pouvait lire ceci:

Le prix d'un sac de 10 livres de sucre de canne cristallisé dans les magasins Loblaw de Buffalo était hier de \$1.89. Dans les grands magasins de Toronto, il était de \$2.99.

Le ministre escompte-t-il réellement que la Chambre va croire que le bill remédiera à la situation? Je ne le pense pas. Je ne pense pas qu'il oserait se lever ici aujourd'hui et dire qu'il le croit parce qu'aucune personne sensée ne peut croire qu'un simple bill sur la concurrence puisse remédier à une telle situation.

Le gouvernement actuel n'est pas prêt à utiliser pleinement ses pouvoirs dans l'intérêt du consommateur canadien et alors il ne donnera pas trop d'autorité à la commission créée pour surveiller les prix à la consommation. C'est là le nœud du problème. Il faut être énergique parce que le gouvernement ne le sera pas avec ces gens, à en juger par ce bill. Si un économiste ou un organisme quelconque avait la responsabilité de faire une enquête approfondie sur le prix payé aux éleveurs bovins au cours des trois dernières semaines et que les résultats de cette enquête étaient connus, je pense que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) se devrait de démissionner. Son programme de protection de l'éleveur a échoué. Et en plus, les prix à la consommation ont à peine diminué.

[M. Gleave.]

● (1500)

Pourquoi la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ne fait-elle pas un rapport quotidien, ou au moins hebdomadaire sur ce qui se passe chez le détaillant de viande au Canada? C'est là qu'il faut agir, monsieur l'Orateur, et il faut le faire immédiatement. Si vous voulez savoir quelles pratiques commerciales restrictives sont exercées, procurez-vous une liste des entreprises; allez à la bibliothèque et consultez les publications. Il y a un bouquin sur l'industrie sucrière; il y en a un sur l'industrie de la viande. En réalité, quand on lit le rapport de 1961 sur l'industrie de la viande, on constate que ce secteur utilise aujourd'hui exactement les mêmes tactiques à l'égard du producteur et du consommateur.

Considérez les frais de production de l'agriculteur. Le prix des engrais a augmenté de 50 p. 100 par rapport à l'année dernière.

M. Whittaker: Dans certains cas, la hausse a été de 100 p. 100.

M. Gleave: Oui, le député a raison. L'augmentation a été de 100 p. 100 dans certains cas. Ce sont des frais supplémentaires que l'agriculteur doit assumer ce printemps au moment des semences. Les horticulteurs et les céréaliers doivent déboursier davantage. Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il pour venir à bout de la situation? Ce bill, même s'il est adopté, n'aura aucune valeur pour l'agriculteur en avril, mai ou juin de cette année. Il ne lui sera d'aucune utilité. Il ne l'aidera pas. S'il demeure tel quel, s'il n'est pas modifié, le bill n'apportera rien à l'agriculteur.

Rien ne me permet de croire que le gouvernement s'apprête à prendre les dispositions urgentes qu'exige le coût de l'alimentation et de la production des denrées alimentaires. Des coûts supplémentaires viennent s'ajouter à la chaîne de production et de distribution juste après la production. Cela aura nécessairement l'une de ces deux conséquences: augmentation des prix telle que le consommateur pourra difficilement y faire face, ou, faillite forcée du producteur. Voilà ce qui se passe aujourd'hui dans l'industrie de l'alimentation. C'est ce qui est arrivé dans l'industrie du bœuf et aux éleveurs de porcs. Il ne s'agit pas d'un débat théorique mais d'une situation bien réelle.

Si par hasard, et je doute que nous y parvenions, nous pouvons faire comprendre au ministre l'urgence de la situation, ce débat aura eu quelque utilité. Sinon, j'en suis désolé. Il me semble qu'on doit agir immédiatement dans ces domaines dont j'ai parlé, la production et la distribution des produits alimentaires. Brisons les ambitions de ces monopoles qui fixent maintenant le coût de la vie au Canada. Changeons cette situation où les Canadiens sont à la merci de conditions sur lesquelles ils sont sans pouvoir, tant comme les gouvernements qui devraient veiller sur leurs intérêts.

● (1510)

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je suis heureux de discuter aujourd'hui du bill C-7, bill très difficile à comprendre pour plusieurs Canadiens, bill qui propose certaines modifications qui, à mon avis, ne régleraient pas la situation.